



Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2021-1154 autorisant un centre de formation professionnelle sur les lots 4 974 035, 5 089 017 et 5 089 018 du cadastre du Québec*

1. Lors de sa séance tenue le 20 avril 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1154 autorisant un centre de formation professionnelle sur les lots 4 974 035, 5 089 017 et 5 089 018 du cadastre du Québec*.

Résumé :

Afin de permettre les usages et l'aménagement d'un centre de formation professionnelle dans le bâtiment existant au 6575 chemin de la Savane (lots 4 974 035, 5 089 017 et 5 089 018 du cadastre du Québec), il est proposé de recourir aux dispositions prévues à l'article 58.2 de la Charte de la Ville de Longueuil.

2. Conformément à la résolution CO-210420-8.18 et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 4 mai 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 4 mai 2021 au 18 mai 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse greffe.co@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 3 mai 2021.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière